



Utilisation du nom de famille sans acceptation

Par **lapebie**, le **16/03/2011** à **15:41**

Bonjour,
Mon Grand-père paternel (Guy) et mon grand-oncle (Roger) paternel étaient des sportifs de haut niveau. Mon gran-père n'avait qu'un fils (décédé en 1991) et 2 petites filles (ma soeur et moi). Mon grand-oncle avait 2 enfants (toujours en vie aujourd'hui).
Mon grand-père (Guy) est décédé l'année dernière. Depuis plusieurs personnes extérieures à la famille utilisent son nom pour diverses manifestations en son hommage. Nous nous battons systématiquement mais dernièrement et ceux sans contacter et/ou demander un accord à ma soeur ou moi-même, une association a fait ouvrir un espace en son nom et prénom dans une ville.
L'inauguration a eu lieu il y a peu de temps (nous avons été tenu au courant par des amis), nous ne savons même pas ce qu'il y a dans cet espace et seul mon oncle (fils de Roger) a été convié à l'inauguration (lui-même ne nous avait pas tenu informé).
Ont-ils le droit d'utiliser son nom sans notre autorisation (seule héritière)? Sachant que mon oncle n'a jamais fait de telles choses pour son père (Roger) lui aussi très connu.
Pouvez-vous me dire si nous pouvons déclencher une procédure et faire valoir nos droits?
Vous remerciant par avance
Cordialement

Par **mimi493**, le **16/03/2011** à **15:47**

Question intéressante.
Il n'y a pas là d'usage commercial. Doit-on demander l'avis d'un descendant avant de nommer une rue, un stade etc. du nom d'une personne ?
A vrai dire, je n'avais jamais entendu quelqu'un se plaindre de ça, en général, les gens sont plutôt fiers (n'est-ce que le fait d'un orgueil écorné, de ne pas avoir été invité à l'inauguration ?)
Avez-vous un quelconque droit patrimonial ou moral sur le nom de votre grand-père ? Perso, je

pense que non, sauf si vous avez déposé ce nom/prénom comme marque. Mais consultez un avocat en droit de la propriété intellectuelle.